

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

AREF - Aide au Retour à l'Emploi Formation

DÉFINITION

L'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) est le maintien de ton allocation chômage (ARE) pendant que tu suis une formation validée par France Travail. Le montant est identique à ton ARE, versé par France Travail.

L'AREF est automatique dès lors que ta formation est validée par France Travail (AFC, AIF, PRF). Tu n'as rien à faire de spécial : ton ARE devient AREF le temps de la formation, mêmes montants, mêmes règles.

Différence avec l'ARE : tu n'as plus l'obligation de rechercher activement un emploi pendant la formation. Tu es en formation, c'est ton activité. Tu maintiens tes droits sociaux (Sécurité sociale, retraite).

Durée maximale : tant que tu as des droits ouverts à l'ARE et que la formation continue. Si la formation dépasse la durée de tes droits, tu peux basculer sur la Rémunération Stagiaire de la Formation (RSF) versée par la Région - pas de coupure de revenu si bien anticipé.

Piège : si tu suis une formation NON validée par France Travail (autoformation, MOOC seul), tu perds l'ARE car tu n'es plus considéré comme « disponible » sur le marché. À éviter sans accord préalable.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion auprès de
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/aref

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF